Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



11 mars 2019

SESSION ORDINAIRE 2018-2019

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à promouvoir une nuit annuelle des sports en Région bruxelloise

déposée par M. Alain COURTOIS, Mme Dominique DUFOURNY, M. David WEYTSMAN, Mme Jacqueline ROUSSEAUX et M. Abdallah KANFAOUI

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par M. Serge de PATOUL

SOMMAIRE

1.	Désignation du rapporteur	3
2.	Exposé des auteurs de la proposition de résolution	3
3.	Discussion générale	3
4.	Discussion et vote des points du préambule et du dispositif	5
5.	Vote de l'ensemble de la proposition de résolution	5
6.	Confiance au rapporteur	5
7	Texte adonté par la commission	5

Membres ayant participé aux travaux : M. Mohamed Azzouzi (président), M. Alain Courtois, Mme Julie de Groote, M. Serge de Patoul, Mme Zoé Genot, M. Marc-Jean Ghyssels, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, Mme Jacqueline Rousseaux, M. Julien Uyttendaele, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Michaël Vossaert et Mme Kenza Yacoubi.

Mesdames, Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 11 mars 2019, la proposition de résolution visant à promouvoir une nuit annuelle des sports en Région bruxelloise.

1. Désignation du rapporteur

M. Serge de Patoul est désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé des auteurs de la proposition de résolution

M. Alain Courtois (coauteur) présente la proposition de résolution qui vise à promouvoir la pratique sportive. Selon lui, le sport favorise les contacts et minimise les différences sociales. A l'instar de ce qui avait été lancé à la Ville de Bruxelles il y a deux ans, la proposition vise donc à créer une nuit des sports; de nombreuses activités sportives seraient ainsi proposées le même jour dans les dix-neuf communes bruxelloises. Cette activité permettrait aux communes de faire la promotion de leurs associations sportives et de l'offre sportive disponible sur leur territoire. M. Courtois précise également qu'il existe entre 37 et 39 sports différents pratiqués en Région bruxelloise.

Le député informe les commissaires qu'une initiative semblable existe au Luxembourg. La nuit des sports aura lieu le 2 juin 2019 et regroupe 24 communes du Grand-Duché. L'objectif visé est identique, à savoir permettre aux jeunes et aux moins jeunes de découvrir des nouvelles disciplines sportives et de trouver goût à l'activité physique.

Pour Mme Jacqueline Rousseaux (coauteure) les grands événements sont fédérateurs et appréciés du public. Une initiative plus généralisée au sein de la Région aurait un impact plus important sur les communes ainsi qu'un effet incitatif.

L'intérêt de ce texte est de tenter de mettre en valeur des sports peu connus ou inhabituels.

3. Discussion générale

Mme Véronique Jamoulle (PS) rappelle que le groupe socialiste est particulièrement sensible à l'accès au sport et à sa promotion et le considère comme un vecteur d'émancipation, de bien-être, de rencontres et d'intégration.

Les Bruxellois restent peu égaux face à l'accès au sport et peu informés des différentes disciplines et de l'offre sportive existantes. Mme Jamoulle rappelle les initiatives prises par le Collège concernant la promotion du sport au féminin l'encouragement de la pratique sportive par des publics moins favorisés.

Dans cette logique, le groupe PS soutiendra la proposition de résolution qui constitue un bon point de départ. Le Collège pourrait coordonner les actions des différentes communes en concertation avec celles-ci et un facilitateur sport pourrait également se pencher sur la problématique au sein de la nouvelle cellule créée à Perspectives.brussels.

M. Serge de Patoul (DéFI) souligne le caractère sympathique et intéressant de la résolution et désire obtenir quelques informations complémentaires.

Un travail de communication et de réseautage sera nécessaire pour développer cette initiative, est-ce que les auteurs ont évalué la charge de travail nécessaire, notamment en termes de personnel.

M. de Patoul souhaite également connaître le résultat espéré et attendu de cette action. Est-ce qu'une évaluation a été faite des deux nuits des sports organisées par la Ville de Bruxelles ?

Pour conclure, le commissaire soulève la question des infrastructures nécessaires à la pratique sportive. Pour certains sports, ces infrastructures sont insuffisantes. Créer une demande sachant que l'on ne peut pas y répondre est, selon lui, une erreur. Il évoque à ce sujet le peu de piscines qui existent pour accueillir les demandes des nageurs bruxellois.

Mme Julie de Groote (cdH) regrette que cette résolution arrive en fin de législature et qu'elle ne pourra pas être concrétisée rapidement. Le sport n'est, effectivement, pas accessible et sa pratique nécessite un effort. Une telle nuit des sports poursuit donc un objectif positif.

La mise en œuvre du texte suscite cependant des questions. Est-ce que la même initiative a été proposée au niveau régional qui est compétent en matière d'infrastructures sportives ?

Mme de Groote plaide également pour qu'une dynamique similaire soit créée au niveau communal.

Elle souhaite encore savoir si, au Luxembourg, des thèmes particuliers sont mis en avant lors de la nuit des sports et si une initiative semblable existe ou pourrait être envisagée au niveau européen.

Mme Zoé Genot (Ecolo) rejoint les commissaires sur l'effet positif du texte mais rappelle que les communes se plaignent souvent des injonctions qui leur sont imposées par les autres niveaux de pouvoir sans bénéficier de budget supplémentaire pour autant.

À cet égard, elle demande à M. Courtois si une estimation budgétaire a été effectuée et si des contacts avec la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* ont été pris afin d'inclure tous les clubs de la région dans l'initiative.

M. Michaël Vossaert (DéFI) rappelle que, outre les clubs sportifs, de nombreuses associations favorisent une pratique sportive, notamment en ce qui concerne le handisport. Un dialogue incluant tous les acteurs est donc nécessaire.

Le député souhaite savoir quelle articulation pourrait être développée avec les autres initiatives sportives communales, notamment le mérite sportif.

Plus globalement, le député se demande si l'intérêt ne serait pas plus grand en investissant dans la promotion des sports dans les écoles.

M. Alain Courtois (coauteur) remercie les commissaires de leur intérêt pour le texte dont l'objectif est d'augmenter la visibilité de sports ou de clubs sportifs méconnus.

Il rappelle également que la pratique du handisport et du sport au féminin connaissent un grand succès et un grand développement.

À Mme Genot, le commissaire répond qu'il n'a pas pris contact avec la *Vlaamse Gemeenschapscommissie.* Les associations sportives néerlandophones ne seront cependant pas exclues de l'activité.

Concernant la charge de travail, M. Courtois répond que, à la Ville de Bruxelles, c'est le service des sports qui organisait la nuit des sports, à savoir quatre personnes. Il rappelle également l'intention de la ministre Laanan de créer un facilitateur et une structure sport qui pourraient être en charge de ce dossier au niveau de la Commission communautaire française.

Ce facilitateur pourrait également faciliter la coordination des différents niveaux de pouvoir compétents; Commission communautaire française, Région bruxelloise, Fédération Wallonie-Bruxelles, etc.

Lors de la nuit des sports de la Ville de Bruxelles, chaque club sportif participant recevait 100 euros afin de ne pas être pénalisé de sa participation.

Au sujet de l'évaluation et des résultats, M. Courtois informe les commissaires que, sur deux éditions, 87 inscriptions supplémentaires ont été enregistrées en taekwondo. Il ne dispose pas des résultats précis par discipline. Il évoque également la création de la Night Run qui regroupait plus de 9.500 coureurs.

Le commissaire rejoint M. de Patoul concernant le manque d'infrastructures sportives à Bruxelles, notamment en ce qui concerne le basket. À l'heure actuelle, cependant, M. Courtois estime que les infrastructures existantes peuvent absorber la demande qui pourrait être suscitée par une nuit des sports à Bruxelles.

Répondant à la remarque de Mme de Groote au sujet de l'Europe, le député regrette que celle-ci ait initiée une « semaine européenne du sport » qui consiste principalement à organiser des conférences au sujet du sport. Il serait plus opportun que l'Europe soutienne l'initiative d'une nuit du sport qui est va directement à la rencontre des citoyens.

Le budget global consacré à la nuit du sport à la Ville de Bruxelles était de 20.000 euros et couvrait la participation de 100 euros octroyé à chaque club sportif participant. Si on multiplie par les dix-neuf communes, on peut estimer le budget à un maximum de 400.000 euros.

M. Courtois rejoint M. Vossaert sur l'articulation à développer avec les événements qui existent déjà au niveau communal, comme les mérites sportifs.

Pour conclure, il partage la remarque de M. Vossaert concernant la pratique sportive à l'école et regrette que celle-ci ne soit pas rendue obligatoire pendant, au moins, une après-midi. Il déplore encore l'absence de douches dans neuf écoles sur dix, un élément parmi d'autres qui ne favorise pas la pratique sportive par les jeunes.

Mme Jacqueline Rousseaux (coauteure) rappelle que les législatures communales viennent de débuter. Le moment est donc bien choisi pour développer une telle initiative.

Elle cite l'exemple des dix kilomètres d'Uccle qui attirent de plus en plus de participants et qui motivent de plus en plus de personnes à pratiquer la course.

Au sujet du budget, la commissaire attire également l'attention sur les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps au sein des associations sportives.

M. Michaël Vossaert (DéFI) souligne que l'impact budgétaire est loin d'être neutre, même si d'autres partenaires, comme la Région, pourraient contribuer à celui-ci.

Le député souhaiterait qu'une réflexion soit menée afin de mutualiser les efforts de chacun, communes et écoles comprises, afin de favoriser la pratique du sport.

Autant il rejoint les auteurs de la proposition sur le principe, autant il émet des réserves sur sa mise en œuvre.

Pour **M. Serge de Patoul (DéFI)** le budget évoqué n'est pas anodin et devrait être revu à la baisse.

Pour conclure, le député évoque le choix de la date qui est, pour lui, un choix délicat. Cet événement doit être développé à un moment opportun afin d'atteindre son objectif.

M. Alain Courtois (coauteur) précise que la Ville de Bruxelles est sans doute la commune bruxelloise qui regroupe le plus grand nombre de clubs. De plus, une part considérable des 20.000 euros était consacrée au développement de la Night Run. Multiplier ce montant par dix-neuf n'est donc pas un bon calcul pour estimer au mieux le budget nécessaire.

4. Discussion et vote des points du préambule et du dispositif

Point A du préambule

Le point A du préambule ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Points B à H du préambule

Les points B à H du préambule ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents.

Point 1 du dispositif

Le point 1 du dispositif ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Points 2 à 6 du dispositif

Les points 2 à 6 du dispositif ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents.

5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des 10 membres présents.

6. Confiance au rapporteur

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte de la proposition de résolution tel qu'il figure au document parlementaire 122 (2018-2019) n° 1.

Le Rapporteur,

Le Président,

Serge de PATOUL

Mohamed AZZOUZI